



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

**IMMEUBLE : 1601, chemin Bord-du-Lac
LOT : 4 589 993**

AVIS est par la présente donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition se prononcera sur la demande d'autorisation de démolition lors d'une séance le mardi **21 septembre à 19 h**, en visioconférence.

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires, questions ou opposition par écrit relativement à la [demande de démolition no 2021-04](#) jusqu'au **20 septembre 2021, 16 h 30** de la manière suivante :

Par la poste, à l'adresse suivante :
« Consultation écrite – Démolition numéro 2021-04 »
Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Secrétariat d'arrondissement
350, montée de l'Église
L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

Ou

Par courriel au : consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca en indiquant dans l'objet **« Consultation écrite – Démolition numéro 2021-04 »**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **20 septembre 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

Le Comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance pour étude et décision **le 21 septembre 2021 à 19 h** qui sera suivi de l'affichage de la décision au procès-verbal non officiel de la rencontre sur le site de la consultation écrite dans la semaine suivant la rencontre au <https://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-lile-bizard-sainte-genevieve>

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
Ce troisième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza